

COMMUNE DE MONNETIER-MORNEX
CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt et un septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Monnetier-Mornex, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de Monsieur Ludovic WISZNIEWSKI, maire.

Convocation : Date : 15 septembre 2023 Transmise le : 15 septembre 2023 (mail recommandé)

Nombre de conseillers en début de séance : En exercice : 16 Présents : 9 Votants : 11

Présents : MM. Ludovic WISZNIEWSKI, Anne-Marie LALLIARD, Régis LAMURE, Laurent BELLINI, Sébastien BARRUCAND, Gladys JARDILLET, Karinne BRENTAN, Messan ATIKOSSIE, Laurent CHIORINO ;

Excusé(s) : Mme Frédérique LEONE a donné procuration à Mme Anne-Marie LALLIARD,
M. Christophe BOYER a donné procuration à Régis LAMURE ;

Absent(s) : MM. Christophe AUGUSTIN, Silvia IUNCKER-GOMEZ, Alexis DUBOULOZ, Badia CHALEL, Jean-Marie RAFFENEL.

M. Christophe AUGUSTIN, arrivé en cours de séance, a pris part aux votes à compter du point n°1 de l'ordre du jour (2^{ème} délibération en tenant compte de l'ajout d'un point en début de séance).

Nombre de conseillers à partir de la délibération n°2023/66 : En exercice : 16, Présents : 10
Votants : 12

Présents : MM. Ludovic WISZNIEWSKI, Christophe AUGUSTIN, Anne-Marie LALLIARD, Régis LAMURE, Laurent BELLINI, Sébastien BARRUCAND, Gladys JARDILLET, Karinne BRENTAN, Messan ATIKOSSIE, Laurent CHIORINO ;

Excusé(s) : Mme Frédérique LEONE a donné procuration à Mme Anne-Marie LALLIARD,
M. Christophe BOYER a donné procuration à Régis LAMURE ;

Absent(s) : MM. Silvia IUNCKER-GOMEZ, Alexis DUBOULOZ, Badia CHALEL, Jean-Marie RAFFENEL.

Secrétaire de séance : Madame Karinne BRENTAN

OUVERTURE DE LA SÉANCE à 19h19 par M. Ludovic WISZNIEWSKI, Maire

Après désignation d'un secrétaire de séance, l'assemblée approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 03 août 2023.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour et propose d'ajouter le point complémentaire suivant :

- Demande de subvention exceptionnelle à l'AES pour les classes découverte de l'école du Pont du Loup.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'ajout de ce point complémentaire à l'ordre du jour qui est le premier point abordé en séance.

Rendu compte des décisions prises par le Maire en vertu de l'article 4 de la délibération n° 2021/46 du 7 octobre 2021 lui portant délégation

Extrait délibération - article 4 : " Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget et à hauteur de 25 000 euros".

DEVIS		
Date	Entreprises - Objet	Montant TTC
03/08/2023	LA POSTE : Imprimés Etat-Civil - Mairie	49,28 €
08/08/2023	DNA (Monnetier-Mornex) : Installations et agencements étagères – Maison des Associations	1 320,00 €
16/08/2023	AZUR CONFISERIE (ANTIBES) : Pop-Corn et Gobelets - Ciné Transat du 01.09.2023	78,95 €
17/08/2023	ALPES BUREAU (VILLE-LA-GRAND) : Mobilier installation Dr DUGUE – Cabinet Médical La Marjolaine	1 044,23
17/08/2023	TROC N'BROC (VILLE-LA-GRAND) : Mobilier installation Dr DUGUE – Cabinet Médical La Marjolaine	244,50 €
29/08/2023	MANUTAN Collectivités (NIORT) : Une table de réunion - Périscolaire du Pont-Du-Loup	376,74 €
29/08/2023	MANUTAN Collectivités (NIORT) : 24 chaises enfants - Périscolaire du Pont-Du-Loup	1 234,61 €
30/08/2023	HD MAINTENANCE (PRINGY) : Remplacement réducteur moteur Equipements thermiques – Groupe Scolaire du PDL	320,04 €
01/09/2023	ACI Consommables (SAVIGNEUX) : TONER Imprimantes Sharp -Multi-sites	1 132,25 €
01/09/2023	RS ANIMATION (CORNIER) : Animation – Sonorisation - Ciné Transat du 01.09.2023	550,00 €
05/09/2023	DUPONT-TP (LA-ROCHE-SUR-FORON) : Pose d'un tampon d'eaux pluviales - Route du Salève	600,00 €
08/09/2023	A2PRESSE (NANTES) : Abonnement 9 magazines - Bibliothèque	391,31 €
13/09/2023	SIGNAUX GIROD (THYEZ) : 6 panneaux de signalisations - Voirie	591,94 €
13/09/2023	BRUNEAU : Fournitures administratives - Mairie	373,63 €
15/09/2023	UFCV (ANNECY) : Formation Employée Communale - Périscolaire	366,00 €
15/09/2023	ZEP INDUSTRIES (NOGENT-LE-ROI) : Fourniture produits traitements industriels - Services techniques	1 880,50 €
19/09/2023	LESTREZ CHARPENTE (NANGY) : Pose de Velux logement communal - crèche	3 608,80 €
CCAS		
13/09/2023	LABO M CREATIONS (Monnetier-Mornex) : Fleurs – Repas des Aînés du 24.09.2023	300,00 €

Jardin des 5 sens : Présentation du diagnostic du CAUE, réflexion sur l'identité à donner au jardin, les orientations, la gérance, les moyens et compétences pour l'entretenir...

En raison d'un nombre insuffisant de conseillers, le compte-rendu du travail mené en commission avec le CAUE et la réflexion à mener pour le projet de jardin paysager aux Vernays Ouest est ajourné.

2023/65 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'AES (Association des Ecoles du Salève) POUR LES « CLASSES DÉCOUVERTE »

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une demande de subvention exceptionnelle est parvenue en mairie pour des « classes découverte » projetées par l'école du Pont du Loup au cours de l'année scolaire 2023-2024.

Ces projets sont en lien avec le label « Génération 2024 » obtenu par l'école.

Il s'agit :

- pour la classe de CM2 (26 élèves), d'un séjour de 4 jours à Paris du 30 janvier au 2 février axé sur la visite du patrimoine historique (Versailles et monuments parisiens) et la vie citoyenne (visite de l'Assemblée Nationale avec Mme la députée de la circonscription).

- pour les classes de GS-CP et CP-CE1 (50 élèves), d'un séjour de 3 jours en Haute-Savoie ou dans le Jura en mai sur la thématique du sport et de la nature.

Afin de pouvoir bénéficier d'une subvention du Conseil Départemental qui s'élève entre 7,50 € et 10,00 € par jour et par élève selon le type de séjour, la commune doit subventionner à hauteur du même montant, ce qui représenterait :

. classe de CM2 : 4 jours x 7,5 € x 26 élèves = 780,00 € ;

. classes de GS-CP-CE1 : 3 jours x 7,5 € x 50 élèves = 1 125,00 € si séjour dans le Jura, ou 3 jours x 10 € x 50 élèves = 1 500,00 € si séjour en Haute-Savoie.

La subvention serait versée à l'AES.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé et après en avoir délibéré, **À L'UNANIMITÉ**,

▪ **DONNE** son accord pour soutenir financièrement les « classes découverte » projetées par l'école du Pont du Loup durant l'année scolaire 2023-2024, à hauteur de l'aide du Conseil Départemental, soit 780,00 € pour le séjour à Paris, et 1 125,00 € ou 1 500,00 € pour le séjour dans le Jura ou en Haute-Savoie.

▪ **DIT** que l'aide sera versée à l'AES (Association des Ecoles du Salève).

2023/66 DÉCISION MODIFICATIVE N°2

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le budget doit être ajusté pour répondre aux augmentations des cotisations sociales et de la valeur du point imposées par l'Etat, ainsi qu'aux besoins de revalorisations indiciaires.

Il soumet au vote les virements de crédits suivants :

CHAPITRE	DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	MONTANT	CHAPITRE	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	MONTANT
012	Frais de personnel	+ 65 000,00 €			
023	OD - Virement section de fonctionnement	- 65 000,00 €			
TOTAL		0,00 €	TOTAL		0,00 €
COMPTE	DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	MONANT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
231	Immobilisations corporelles en cours	- 65 000,00 €	021	OD- Virement de la section de fonctionnement	- 65 000,00 €
TOTAL		- 65 000,00 €	TOTAL		- 65 000,00 €

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, **APPROUVE Á L'UNANIMITÉ** les écritures budgétaires et comptables susmentionnées.

2023/67 ADMISSIONS EN NON VALEURS

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la Trésorerie d'Annemasse propose de déclarer en non valeurs certaines recettes qui n'ont pu être recouvrées auprès de débiteurs.

Il s'agit d'impayés dont les recouvrements sont en souffrance depuis la période qui s'étend de 2016 à 2021.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé et après en avoir délibéré, **Á L'UNANIMITÉ**,

- Considérant que l'admission en non valeurs représente une perte de fonds pour la collectivité ;
- Estimant prématuré de solder le passif par une admission en non valeurs pour les sommes à recouvrer postérieures à 2019, excepté celles dont le seuil d'impayé est inférieur aux poursuites ;
- **DÉCIDE** l'admission en non valeurs de créances pour la somme de 702.52 €.
- **DIT** qu'un mandat sera émis au compte 6541 « créances admises en non valeurs ».

2023/68 FACTURATION DU SERVICE PÉRISCOLAIRE DU 1^{er} AU 06 JUILLET 2021

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le prestataire de logiciel « Enfance » a fait savoir que dans le cadre d'une mise à jour de la base de données, les prestations du service périscolaire n'ont pas été recouvrées pour la période du 1^{er} au 06 juillet 2021.

Après vérification, il s'avère que 126 familles sont concernées, pour un montant total de 5 028,80 €.

Il propose à l'assemblée de se prononcer sur cette mise en recouvrement, le délai de prescription quinquennale n'étant pas encore échu, sachant qu'une note d'information pourra être transmise aux familles par voie officielle pour expliquer la situation.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, **DÉCIDE Á L'UNANIMITÉ** de facturer aux familles les prestations assurées par le service périscolaire du 1^{er} au 6 juillet 2021.

CONVENTIONS SYANE POUR LE DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE

Trois conventions de droit d'usage sont proposées à la commune dans le cadre de la construction du réseau de desserte en fibre optique très haut débit.

Elles concernent le déploiement de la fibre dans des canalisations souterraines sur les parcelles constitutives du chemin du Funiculaire n° B1101 « Prés Rosset », B977 « Prés de Frévuaz », B552 « Les Communaux d'en Bas » et l'installation de socles et coffrets (concerne parcelle B977).

Le Conseil Municipal estimant que la commune a peu de visibilité sur le projet de déploiement de la fibre sur le Mont Salève et le village de Monnetier, décide d'ajourner ce point. Un rendez-vous avec le Syane et/ou Circet sera programmé en vue d'étudier le dossier dans son ensemble.

2023/69 APPROBATION DE LA CONVENTION PEdT (PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE) POUR LA PÉRIODE 2023-2025

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération n° 2021/57 du 25 novembre 2021 le Conseil Municipal avait adopté le principe de lancement de la procédure d'un Projet Éducatif de Territoire et du « Plan Mercredi » sur le territoire communal.

Le PEdT est un outil de collaboration entre les acteurs éducatifs. Il s'agit d'une contractualisation conventionnelle entre la Commune et les services de l'État : le Préfet de la Haute-Savoie, le Directeur académique des services de l'Éducation Nationale de la Haute-Savoie, le Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF). Il permet de dégager les principaux objectifs proposant à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

La signature d'une convention matérialise la coordination et la mise en cohérence des réponses éducatives de l'ensemble des acteurs intervenant sur les différents temps de l'enfant. Le PEdT permet de fixer les grandes orientations en matière éducative pour les 3-12 ans. Il est également une condition pour obtenir la labellisation « Plan Mercredi ».

En signant cette convention, la Commune s'engage à :

- Respecter l'intérêt de l'enfant (ses besoins, son lien avec son environnement) ;
- Proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école ;
- Mobiliser et mutualiser les ressources du territoire pour garantir la continuité éducative, l'organisation des activités périscolaires, l'articulation des interventions sur l'ensemble des temps de vie des enfants ;
- Définir les objectifs éducatifs communs entre les acteurs ;
- Favoriser l'égal accès des enfants aux pratiques et activités culturelles, sportives et aux nouvelles technologies de l'information et de la communication.

L'assemblée est invitée à autoriser M. le Maire à signer cette convention de partenariat, valable du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé et après en avoir délibéré, **À L'UNANIMITÉ** :

- **APPROUVE** la mise en place du Projet Éducatif de Territoire (PEdT) de la Commune pour la période 2023-2025, visant à mobiliser toutes les ressources du territoire afin de garantir la continuité éducative en permettant d'organiser des activités périscolaires et extrascolaires ;
- **APPROUVE** les termes de la convention à conclure avec les services de l'État : le Préfet de la Haute-Savoie, le Directeur académique des services de l'Éducation Nationale de la Haute-Savoie, le Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Savoie ;

AUTORISE M. le Maire à signer cette convention PEdT et tout document y afférent.

PROGRAMME DE COUPES DE BOIS EN FORÊT COMMUNALE

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que, renseignements pris auprès des services de l'ONF, ces derniers ont la main sur la gestion de la forêt communale et le programme de coupes peut évoluer en cours d'année, en conséquence il propose d'ajourner la délibération fixant l'Etat d'Assiette des coupes de bois pour la campagne 2024, ce que le Conseil Municipal accepte.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Periscolaire - Suite à des demandes formulées auprès du service périscolaire par une dizaine de familles, il est prévu d'ouvrir la garderie périscolaire à partir de 7 h sur le site de Monnetier ; 5 familles sur Monnetier et 8 sur PDL sont demandresses ; une période test est mise en place à partir de septembre ; fermeture sera faite en dessous d'un seuil qui reste à définir.

Intercommunalité - Le Téléphérique du Salève à ré ouvert le 12 septembre ; le restaurant est toujours en travaux avec intégration du mobilier de cuisine ; un appel d'offres pour la délégation de la restauration a été relancé mais sans les équipements à charge du délégataire ; l'emprunt initialement prévu à hauteur de 3.5 M€ a été porté à 3.8 M€ par l'assemblée, qui souhaite qu'un emprunt plus élevé, à hauteur de 5.5 M€, puisse être contracté si nécessaire ; Le département et la région ont bloqué des fonds suite à des discordances sur la communication ; le budget global est de 14 M€ soit le double des prévisions ; une augmentation de la cotisation communale est prévisible.

L'Ultra Montée du Salève n'aura pas lieu cette année suite à mésententes entre l'organisateur l'ASJ et la société d'exploitation du téléphérique ; en effet les prix étaient trop élevés selon l'ASJ qui réclamait toutefois l'exclusivité de l'ouverture du téléphérique aux athlètes.

Le volume d'eau qui a servi pour la fabrication du béton du téléphérique ne sera pas intégré sur la facture du SRB ; à suivre de près.

Culture – L'Ensemble Vocal du Salève s'est produit au Victoria Hall à Genève et à Annecy devant un millier d'auditeurs ; 60 musiciens et 150 choristes ont régalié le public ; bravo à son chef de chœur Laurent Chiorino ; CD à intervenir.

Santé – Le Docteur Dugué nouveau médecin dans la commune officiera à partir de la semaine 41 en secteur non conventionné et en partie en médecine générale.

Vie locale – Repas élus/personnel le 6 octobre à 19 h à la salle communale ; courrier de réservation à suivre ; tournoi de pétanque prévu à cette occasion.

* * * * *

La séance est levée à 20h17